

## Réunion du conseil municipal de Ruch du 17 février 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 17 février, le conseil municipal de RUCH, convoqué le 10 février 2022, s'est réuni dans la salle des fêtes, en séance ordinaire à 20 h sur convocation de Raymond VIANDON, maire.

**Présents ou représentés** : LEPETIT Nathalie, BARDE Jean-Jacques, VIANDON Raymond, DESTRIEUX Martine, , FOX Michael, BAËZA Nicole, , BELIN David GIRAULT Estelle, BESSON Aurore, SENELLE Marie-Hélène, COMBRET Jean-Claude LEMBOUCHER Joëlle

**Absent** : /

**Excusé** : CARCY Pascal DESTRIEUX Sylvain

**Secrétaire** : BAËZA Nicole

Le précédent compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

### **1/ COMPTE DE GESTION 2021**

Le conseil municipal réuni , sous la présidence de M. Jean-Jacques BARDE, déclare que le compte de gestion dressé par le trésorier, M. Rolland PATTIES, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

### **2/ A-COMPTÉ ADMINISTRATIF**

Sous la présidence de M. BARDE Jean-Jacques, le Conseil Municipal examine le compte administratif communal 2021 qui s'établit ainsi:

#### **Fonctionnement**

Dépenses ... 403 634.57 €

Recettes ... 506 836,04 €

**Excédent de clôture** 103 201,47 €

#### **Investissement**

Dépenses ... 225 840.01 €

Recettes ... 106 502.46 €

**Déficit de clôture** - 119 337.55 €

### **B- AFFECTATION DU RESULTAT 2021**

| <b>AFFECTATION DU RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE</b>   |                       |
|--|-----------------------|
| <b>Résultat de fonctionnement</b>  |                       |
| <b>A Résultat de l'exercice</b><br>précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)  | 103 201,47 €          |
| <b>B Résultats antérieurs reportés</b><br>ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)    | 70 060,94 €           |
| <b>C Résultat à affecter</b><br>= A+B (hors restes à réaliser)<br>(Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous) | 174 171,41 €          |
| <b>D Solde d'exécution d'investissement</b>  | -68 805,02 €          |
| <b>E Solde des restes à réaliser d'investissement (4)</b>  | -20 068,00 €          |
| <b>Besoin de financement F</b>   | =D+E<br>-119 773,02 € |
| <b>AFFECTATION = C</b>   | =G+H<br>174 171,41 €  |
| 1) Affectation en réserves R 1068 en investissement<br>G = au minimum, couverture du besoin de financement F                 | 119 773,02 €          |
| 2) H Report en fonctionnement R 002 (2)  | 54 398,39 €           |
| <b>DEFICIT REPORTE D 002 (8)</b>   | 0,00 €                |

### 3/ TRAVAUX DE VOIRIE 2022

Le Bureau de Maîtrise d'œuvre Azimut Ingénierie avec lequel la commune travaille depuis de nombreuses années pour le suivi des voies communales a élaboré un projet de programme de travaux pour l'année 2022 sous l'égide de la commission voirie et de son responsable Pascal Carcy.

Jean-Claude COMBRET présente la proposition globale qui s'élève à 115 369,00 € HT. La Commission voirie, réunie le 17 février, considérant l'importance de la proposition et après avoir examiné de près les priorités, propose le programme suivant :

#### . tranche ferme :

|   |                                 |
|---|---------------------------------|
| Voie Communale n° 3 dite de Janoy ou Brandey :        | 19 701,00 € HT                  |
| Voie Communale n° 9 des Auvergnats à la Grand-Borne : | 32 010,00 € HT                  |
| Points à temps :                                      | 11 400,00 € HT                  |
| Soit au total :                                       | 63 111,00 € HT ou 75 733,20 TTC |

#### . Tranche conditionnelle (si le résultat de la consultation nous le permet) :

|                                |                             |
|--------------------------------|-----------------------------|
| Accès et Place du Presbytère : | 7 465,00 € HT (en priorité) |
| Chemin Rural n° 5 de Bernin :  | 8 817,00 € HT               |

Les Voies Communales n° 101 (Philippon) et le Chemin rural n° 16 des Joualles seront revus ultérieurement dans un autre programme annuel.

#### **4/ CIRCULATION DANS LE BOURG**

La traversée du bourg sur les 2 axes principaux RD 232 et RD 128 devient de plus en plus dangereuse au regard de la vitesse des véhicules (malgré la limitation de vitesse à 50 km/h et de la configuration des lieux (carrefours). La commission voirie s'est emparée du sujet et propose :

- L'inversion des stops au carrefour des RD 232 et RD 128 au centre du bourg, ce qui permettrait de réduire la vitesse sur la RD 232, de faciliter le passage du car de ramassage scolaire et de mieux organiser le stationnement sur cet axe.
- La création d'un stop sur la RD 128 à l'angle de la rue Théo Turrier, pour les mêmes raisons.

#### **5/ TRAVAUX SUR LES BATIMENTS COMMUNAUX**

Jean-Jacques BARDE évoque les points abordés par la commission des bâtiments :

- Eglise St Etienne.

Les travaux de maintenance sur l'église (menuiseries et maçonnerie au Presbytère) seront à effectuer cette année. Pascal Carcy a contacté des entreprises qui proposeront des devis prochainement. Il seront soumis lors du prochain Conseil Municipal.

- Foyer Polyvalent.

Il nécessite quelques travaux de rafraîchissement : peinture des murs, renouvellement des rideaux de scène, et remplacement de l'évier du bar. La préparation du budget 2022 n'est pas encore suffisamment avancée pour décider si l'intégralité de ces travaux seront réalisés cette année. Les commissions bâtiments communaux et finances décideront de faire la proposition le moment venu en fonction de nos capacités budgétaires.

#### **6/ LOTISSEMENT LE CLOS DE BLAIGNAC**

La voirie et les réseaux divers (chaussée, trottoirs, réseau d'eaux pluviales, éclairage public) n'ont pas été transférés à la Commune à ce jour.

Cela commence à poser des problèmes, notamment pour l'entretien de l'éclairage public, tombé en panne récemment et que la commune a fait réparer par le SDEEG, le prestataire de service, malgré tout. Le lotisseur est « aux abonnés absents » et le propriétaire du dernier lot est la banque Crédit Agricole selon le cadastre.

Il serait judicieux d'intégrer l'ensemble des éléments de voirie et réseaux divers dans le patrimoine communal par soucis d'équité pour les habitants du lotissement Le Clos de Blaignac afin qu'ils n'aient pas à leur charge directe les coûts d'entretien de l'ensemble des VRD.

Le conseil municipal autorise, à l'unanimité, M. le maire à engager la procédure correspondante qui commencera par une rencontre avec les propriétaires des lots, pour les informer et obtenir leur accord de principe.

RUCH

17-02-2022

## **7/ ADRESSAGE**

Jean-Jacques BARDE fait part de l'avancement du projet. Le patrimoine local a été pris en compte dans la dénomination des voies.

Le système métrique est adopté pour le numérotage.

Il est possible de maintenir quelques lieux dits.

Un coût supplémentaire reste à chiffrer pour les panneaux et les numéros.

Une réunion publique sera organisée avec La Poste.

## **8/ ECOLE**

Nathalie LEPETIT indique que la secrétaire du SIRP est en arrêt maladie et n'est pas remplacée pour le moment.

La pose de capteurs de CO<sup>2</sup> est envisagée dans les écoles.

Le changement d'emplacement du compteur d'eau est envisagé.

Un four est à changer pour la cuisine de Ruch.

Un devis de transport a été signé pour le transport lors du voyage scolaire.

Un conseil d'école est prévu le 1<sup>er</sup> mars.

## **9/ INDEMNITES DES ELUS**

Lors de la séance du 3 juin 2020 le Conseil Municipal a voté les taux qui permettent de calculer les indemnités des Maires et Adjoints, sur la base de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique. Ce principe a été aménagé pour les Communes puisqu'elles sont tenues en application de l'article L 2123-20-1 du Code Général des Collectivités Territoriales d'allouer à leurs élus l'indemnité au taux maximal prévu par la loi, sauf si le Conseil Municipal en décide autrement, à la demande du Maire. Les Maires des Communes de France ont fait de nombreuses démarches auprès du Gouvernement il y a quelques années pour obtenir une revalorisation du statut des élus qui intégrait une majoration du taux servant à calculer les indemnités des élus. Sur proposition du maire ces nouvelles mesures n'ont pas été appliquées à Ruch et à ce jour le taux est de 31 % pour le Maire et de 8 % pour les adjoints alors qu'ils devraient être de 40.3 % et 10.7 %.

Une récente enquête a permis de constater que ces dispositions ont été adoptées par une majorité de Communes, solidaires des démarches réalisées il y a quelques années pour la revalorisation du statut des élus locaux.

Monsieur le maire propose de se mettre en conformité avec la loi en portant le taux de l'indemnité pour le Maire à 40.3 % et pour les adjoints à 10.7 % de l'indice terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique territoriale.

La proposition est adoptée à l'unanimité, le maire et les adjoints s'abstenant.

Le coût global serait de 35 210.00 € contre 30382.00 € actuellement.

**Tableau récapitulatif de l'ensemble des indemnités  
allouées aux membres du conseil municipal**

| <b>Fonctions</b> | <b>Noms, prénoms</b> | <b>Taux appliqués<br/>Au 01/01/2022</b> | <b>Montants<br/>mensuels bruts</b> |
|------------------|----------------------|---|------------------------------------|
| Maire            | VIANDON<br>Raymond   | 40.3 %                                  | 1 567.42 €                         |
| Adjointe         | LEPETIT Nathalie     | 10.7 %                                  | 416.16 €                           |
| Adjoint          | CARCY<br>Pascal      | 10.7 %                                  | 416.16 €                           |
| Adjointe         | LEBOUCHER<br>Joëlle  | 10.7 %                                  | 416.16 €                           |

**10/ MAISON DES ASSOCIATION-CONNEXION INTERNET**

Joëlle LEBOUCHER demande l'autorisation d'installer une BBOX pour l'association des Abeilles ruchelaises. Le conseil valide cette demande.

**11/ CONVENTION D'AMENAGEMENT DE BOURG**

Lors de la réunion de cet après-midi, le cabinet d'études a repris point par point toutes les actions à mettre en œuvre. La gestion des eaux pluviales est primordiale. Deux entrées de bourg sont à aménager. La commission s'est déplacée pour voir la configuration des lieux.

Les abords de la mairie seront étudiés. L'idée est de constituer un ensemble cohérent avec des matériaux particuliers de façon à rendre aussi l'endroit particulier.

Un diagnostic provisoire sera présenté au comité de pilotage début avril.

**12/ MATERIEL DE VIDEO PROJECTION**

M. le maire et les adjoints pensent qu'il serait judicieux de s'équiper de matériel de vidéo-projection pour optimiser et moderniser la présentation des sujets des réunions dans leur ensemble : commissions, Conseil Municipal, réunions publiques, etc. ...

Afin d'évaluer le coût des devis ont été demandé pour l'acquisition d'un ordinateur portable, d'un vidéoprojecteur et d'un écran sur trépied (la commune peut probablement se dispenser de ce dernier achat, une généreuse donatrice en ayant proposé un gratuitement). D'après les premiers éléments recueillis le coût maximum, écran compris, serait inférieur à 2 000.00 €.

### **13/ RECENSEMENT DE LA POPULATION**

Le recensement de la population réalisé par Andréa Chatelier, en étroite collaboration avec Laurence Robert, arrive à son terme. Le résultat est décevant.

En effet alors que nous espérions au moins le maintien du chiffre du précédent recensement (608 habitants) voire une légère augmentation, c'est une baisse que nous allons enregistrer avec 534 habitants recensés et 12 habitants non enquêtés, soit 546 habitants. D'après les premiers éléments constatés cela s'explique globalement par une baisse du coefficient d'occupation moyen par logement, les enfants partent - les parents restent, beaucoup de logements vacants - les propriétaires n'occupent pas et ne louent pas - un nombre assez important de résidences secondaires et de logements de tourisme.

65 % des ruchelais se sont recensés en ligne.

M. le maire proposera une réunion prochainement pour « décortiquer » les résultats définitifs.

### **14/ PLAQUE Théo TURRIER**

Au regard des 3 devis reçus à ce jour le coût sera de 600.00 € environ tout compris.

M. le maire propose de la dévoiler à l'issue de la cérémonie au Monument aux Morts le 8 mai prochain.

Une plaquette Mémoire Locale sur la période de l'occupation est en cours d'élaboration par la commission municipale accompagnée de deux historiens.

### **15/ CHIENS EN DIVAGATION**

L'arrêté municipal interdisant la divagation des chiens et chats a été transmis aux propriétaires concernés, la Gendarmerie a été appelée.

### **16/ VIDEOPROTECTION**

Le matériel est installé. Le serveur étant bruyant, Il ne sera mis en service qu'après déplacement du bureau du maire vers dans un local approprié.

RUCH

17-02-2022

**17/ ECRIVAIN AMERICAIN**

Un couple d'américain, photographe et écrivain, a séjourné plusieurs mois à Ruch dans les années 80. Ils ont réalisé un livre sur la commune. Un courrier adressé au maire annonce leur venue peut-être à l'automne. Il proposé d'organiser leur accueil avec une réception en mairie.

**18/ RESTAURANT LE GRILLADOU**

Le restaurant est actuellement fermé. M. le maire fait le point sur les loyers. Jean-Claude COMBRET propose de racheter le fonds de commerce.

**19/ USTOM**

L'USTOM s'est associé avec une startup qui propose une application permettant de localiser les dépôts sauvages d'ordures. Une communication à la population sera faite.

**20/ SERVICES A LA POPULATION**

Un groupe de projet travaille au niveau de la Communauté de Communes pour la mobilité des seniors, des jeunes, ...).

Le Point Local d'Animation de Blasimon demande un référent.

La séance est levée à 23H17.

|                      |   |                   |   |
|----------------------|---|-------------------|---|
| VIANDON Raymond,     |  | LEPETIT Nathalie, |  |
| CARCY Pascal,        | EXUSÉ   | LEBOUCHER Joëlle, |  |
| BARDE Jean-Jacques   |  | DESTRIEUX Sylvain | EXUSÉ   |
| FOX Michaël          |  | BAËZA Nicole      |  |
| BELIN David          |  | GIRAULT Estelle   |  |
| SENELLE Marie-Hélène |  | BESSON Aurore     |  |
| COMBRET Jean-Claude  |  | DESTRIEUX Martine |  |